



IMPORTANT

Un accueil au Groupe Scolaire Anne Frank pour tous les enfants à partir du lundi 15 juin.

Message du maire, des directeurs et professeurs d'école

Chers parents,

La commune et les professeurs ont décidé d'aller plus loin que les propositions de l'Education Nationale pour **accueillir tous les enfants** en demi-classes dès le 15 juin (l'inscription restant libre pour les parents).

Ainsi, **l'ensemble des professeurs, les élus et agents municipaux ont travaillé de concert** pour construire un emploi du temps scolaire qui permette de diviser les classes en groupes.

Les groupes d'enfants qui n'auront pas classe avec leur professeur seront encadrés soit en **étude surveillée**, soit en **activité découverte** autour de la culture, du sport, de la citoyenneté.

Cette organisation est propre à concentrer nos efforts sur le temps scolaire pour que vos enfants soient accueillis sur les temps suivants à partir du 15 juin :

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi : 8h30-11h30 et 13h30-16h30

Vous vous doutez qu'un grand nombre de personnes (intervenants musique, sport, loisirs, jeunes en jobs d'été, personnel périscolaire, bénévoles...), de bâtiments et matériels vont devoir être mobilisés pour ce faire, dans le respect du protocole sanitaire, et avec une contribution financière de l'Education Nationale qui restera modeste et en deçà de l'effort à produire.

Mais nous avons décidé de nous engager pour un **temps scolaire gratuit**, quel que soit le caractère exceptionnel de la situation !

Les garderies du matin (dès 7h30) et du soir (jusqu'à 18h30), doivent, quant à elles, être limitées en nombre d'enfants, afin de nous permettre de **concentrer les effectifs périscolaires sur le temps scolaire**, aux côtés des animateurs.

Même chose pour l'**accueil de loisirs le mercredi** : nous devons limiter fortement le nombre d'enfants accueillis.

Pour bénéficier des garderies du matin et du soir, ou bénéficier de l'accueil de loisirs le mercredi, nous vous demandons d'attester de votre impossibilité de garder vos enfants (Attestation de l'employeur, par exemple).

> Vous pourrez nous aider aussi de temps à autre en gardant chez vous l'enfant lorsqu'il n'a pas classe, pour alléger les groupes et faciliter leur gestion.

Le **protocole sanitaire** se poursuit avec ces rappels importants à respecter :

- Les parents sont guidés lors de la dépose de leurs enfants, et **doivent obligatoirement porter un masque et respecter les gestes barrières.**
- Les enseignants et le personnel sont équipés de **masques** et parfois visières, ainsi que de flacons individuels de **solution hydro-alcoolique** et de **blouses.**
- Un **nettoyage régulier des locaux** est mis en œuvre.
- Fournir à votre enfant **une gourde personnelle ou petite bouteille d'eau** marquée au nom de l'enfant pour la journée.
- **Les mains sont lavées plusieurs fois par jour**, à chaque étape de la journée.
- La **distanciation physique** est mise en place **dans la cour et dans la classe.**
- **Les enfants en élémentaire portent un masque en tissu léger, fourni par la commune et lavé par les parents. Le port du masque est obligatoire et s'effectue sous la responsabilité du professeur ou du personnel périscolaire**, en complément de la distanciation physique, et notamment pour la rendre plus acceptable. Concrètement, ils ne le portent pas toute la journée, mais essentiellement dans les phases où la distanciation est plus difficile à faire respecter.
- Les passages aux **toilettes** sont réglementés afin de maintenir de bonnes conditions d'hygiène.
- Vous devez **vérifier chaque matin que la température de votre enfant est inférieure à 37,8°**

FORMULAIRE D'INSCRIPTION À L'ÉCOLE à partir du 15 juin 2020

NOM DE L'ENFANT : _____ Prénom : _____ Classe : _____

NOM DE L'ENFANT : _____ Prénom : _____ Classe : _____

NOM DE L'ENFANT : _____ Prénom : _____ Classe : _____

NOM DU PARENT AYANT REMPLI CE FORMULAIRE : _____

ADRESSE : _____

TELEPHONE : ____/____/____/____/____

E-MAIL POUR LA CONFIRMATION DE LA PRISE EN CHARGE DE VOTRE (VOS) ENFANT(S) :

_____@_____

La semaine d'accueil avec les professeurs se décompose ainsi :
Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30-11h30 et 13h30-16h30
(garderie à partir de 7h30 le matin et à partir de 16h30 jusqu'à 18h30 le soir)

Le mercredi est un accueil périscolaire toute la journée
(accueil de 7h30 à 8h30 et sortie entre 16h30 et 18h30)

Cochez les cases correspondantes

1 Je ne souhaite pas inscrire mon(mes) enfant(s) à l'école dans le cadre de ce dispositif.

2 Je souhaite inscrire mon(mes) enfant(s) pour la semaine du au

J'ai pris connaissance des conditions d'accueil ci-dessus et je m'engage à les respecter.

Pour bénéficier de la garderie du soir ou du matin, ou de l'accueil de loisirs le mercredi, je vous joins l'(les) **attestation(s) d'employeur(s) (obligatoire)** précisant les jours de présence effective sur site, pour l'ensemble des membres du foyer qui ne peuvent donc pas assurer la garde de l'(des) enfant(s).

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin <input type="checkbox"/> Après-midi <input type="checkbox"/>	Matin <input type="checkbox"/> Après-midi <input type="checkbox"/>	Matin <input type="checkbox"/> Après-midi <input type="checkbox"/>	Matin <input type="checkbox"/> Après-midi <input type="checkbox"/>
Repas (11h30-13h30) <input type="checkbox"/>	Repas (11h30-13h30) <input type="checkbox"/>	Repas (11h30-13h30) <input type="checkbox"/>	Repas (11h30-13h30) <input type="checkbox"/>
Garderie avant 8h30* <input type="checkbox"/>	Garderie avant 8h30* <input type="checkbox"/>	Garderie avant 8h30* <input type="checkbox"/>	Garderie avant 8h30* <input type="checkbox"/>
Garderie après 16h30* <input type="checkbox"/>	Garderie après 16h30* <input type="checkbox"/>	Garderie après 16h30* <input type="checkbox"/>	Garderie après 16h30* <input type="checkbox"/>

Mercredi (accueil de loisirs)*

Matin (à partir de 7h30)* Repas Après-midi (jusqu'à 18h30)*

*Attestation employeur obligatoire, impossibilité de garder vos enfants

RENOYER CE FORMULAIRE + éventuellement attestation(s)
à **CONTACT@LESMOLIERES.FR** (pas sur le Portail Famille)
ou dans la boîte aux lettres située sur la façade de la mairie,

> pour la semaine du 15 juin : au plus tard le vendredi 5 juin avant 12h

> ensuite, au plus tard le mercredi précédant la semaine concernée

JUSTIFICATIF PROFESSIONNEL

Pour une prise en charge d'un élève au Groupe Scolaire Anne Frank en périscolaire (garderie, accueil de loisirs) à compter du 15 juin 2020.

En application de l'article 3 du décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné(e),

Demeurant aux Molières à l'adresse :

Parent de l'enfant (nom, prénom, niveau) :

- Certifie que l'exercice de mon activité professionnelle ne peut être organisé sous forme de télétravail (1er alinéa de l'article 3 du décret du 23 mars 2020).
- Certifie que je n'ai aucun moyen familial pour faire garder mon enfant à domicile.

Document certifié conforme par l'employeur

Nom de la société :

Nom prénom de l'employeur signataire :

Fonction occupée par le salarié :

Horaires de travail du salarié, jours, dates concernées :

Durée de validité : continuité de l'état d'urgence COVID 19

Nom et cachet de l'employeur :

Fait à :

Le :